



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



Vos ref.:
Nos ref.:
Vos corresp.: (UVCW) Ariane MICHEL 081.24.06.58
(Brulocalis) Marie WASTCHENKO 02.238.51.56
Annexe:

Madame Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Enseignement de la Communauté
française
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 7 décembre 2016

Madame la Ministre,

Concerne : Frais scolaires – Décalage grandissant entre les frais réclamés et les possibilités des familles

La circulaire n°4516 du 29 août 2013 relative à la gratuité de l'accès à l'enseignement obligatoire présente non seulement les règles applicables en matière de gratuité de l'enseignement mais également les pistes pour arriver à concilier la gratuité d'accès avec un projet pédagogique de qualité.

Aujourd'hui, les CPAS wallons et bruxellois observent et nous font part d'une augmentation significative du nombre de demandes de prise en charge en matière de frais scolaires et plus particulièrement des demandes d'intervention pour assumer le paiement des frais de voyage scolaire.

Les montants de certains voyages sont hors de portée pour les familles à bas revenus. Si les CPAS essaient bien entendu de faire intervenir les fonds de solidarité des écoles si elles en ont, ils constatent cependant que les écoles elles aussi peinent de plus en plus à faire intervenir ces fonds de solidarité, compte tenu de la dynamique de paupérisation des familles de la classe moyenne. Comme leurs besoins financiers augmentent, les écoles développent alors de plus en plus d'activités payantes. Mais leurs répétitions, sont, en elles-mêmes, un problème.

Du côté des CPAS, lorsqu'ils ne sont pas des interventions sur fonds propres, les frais scolaires et ceux liés aux voyages scolaires sont actuellement à charge soit du fonds destiné à la participation et à l'activation sociale, soit du fonds « Pauvreté infantile ».

Compte tenu des montants importants voire très importants demandés pour certains voyages scolaires, quand ils interviennent sur fonds propres les CPAS ne sollicitent plus systématiquement le remboursement auprès des familles afin de ne pas plomber plus encore la situation financière déjà difficile de celles-ci.

Dans leurs contacts quotidiens avec les familles, les CPAS s'inquiètent de constater à quel point la détresse des parents face à l'institution « école » est grandissante. Si tout n'est évidemment pas lié aux questions financières, celles-ci participent néanmoins à la relation difficile qui peut s'installer entre les familles et l'école.

C'est une situation que les CPAS tentent, dans la mesure de leurs moyens (souvent très limités en la matière), d'enrayer, ou tout du moins de freiner, en proposant à côté des éventuelles aides financières d'autres types d'aide tels que notamment des parcours d'accompagnement des parents et des enfants, mais aussi un accompagnement à l'introduction des allocations d'étude (qui n'existent malheureusement que pour le secondaire), etc.

Le fossé qui se creuse entre l'école et les familles moins nanties est un sujet qui préoccupe particulièrement nos membres et donc nos Fédérations compte tenu de l'importance de la problématique aujourd'hui et pour l'avenir.

Dans le Pacte d'excellence, à tout le moins dans sa version actuelle, on évoque comme objectif « une gratuité complète de l'école, à assurer progressivement, afin que les facteurs socio-économiques ne préjudicient plus le rapport des familles à l'école ». L'objectif est d'atteindre progressivement la gratuité par niveau d'études et type de frais.

Au vu des situations rencontrées par les CPAS sur le terrain, nous ne pouvons évidemment que souscrire à ce principe. Il est proposé à ce stade de commencer à renforcer la gratuité en supprimant tous les frais scolaires mis à charge des parents dans l'enseignement maternel. Nous plaidons cependant pour un objectif plus ambitieux et pas uniquement limité à l'enseignement maternel.

Ainsi, la question des frais de voyage scolaire nous semblent devoir être examinée à brève échéance et des pistes de solution doivent être trouvées dès à présent pour ne pas exclure de ce type d'activités les enfants des familles les moins nanties puisqu'il est incontestable que pour les enfants issus d'un milieu plus défavorisé, la participation à des activités scolaires et extrascolaires est primordiale et représente un bénéfice immense à leur développement. Il s'agit très clairement d'un enjeu dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile. Et il serait évidemment préoccupant que la paupérisation des familles empêche à l'avenir purement et simplement certaines écoles d'organiser des sorties et autres voyages scolaires pour leurs élèves en raison du coût de ces activités et des difficultés des familles à prendre en charge ces coûts.

Du côté des CPAS, une réforme annoncée pour 2017 prévoit une uniformisation des subsides axés sur la participation et l'activation sociale et trois priorités stratégiques ont été déterminées : promouvoir la participation sociale, organiser des modules collectifs et lutter contre la pauvreté infantile. Si suite à cette réforme le nouveau subside pourra très vraisemblablement servir à financer complètement ou partiellement des initiatives avec ou par les enfants de familles précarisées en vue d'encourager leur intégration sociale, il ne faudrait cependant pas que la prise en charge des frais scolaires deviennent la destination principale de ce subside. Il s'agirait en effet alors d'un transfert vers les CPAS, ce qui n'est pas acceptable.

Certes le CPAS est là pour aider les familles dans le besoin mais les CPAS ne peuvent cependant pas pallier seuls et avec leurs seuls moyens au décalage grandissant entre les frais scolaires réclamés et les revenus d'un nombre croissant de familles. Ne rien faire aujourd'hui signifierait qu'on laisse des enfants sur le côté, mais comment s'y résigner lorsqu'il s'agit précisément des enfants qui ont le plus besoin de découvrir de nouveaux horizons et donc d'une école inclusive leur offrant un nouveau champ des possibles ?

Par ce courrier nous souhaitons attirer votre attention sur ces questions car les CPAS observent des évolutions inquiétantes sur le terrain et nous pensons qu'il est impératif d'aller plus loin que la circulaire de 2013 et de déjà imaginer de nouvelles solutions. En effet, les solutions actuelles ne suffisent plus. Et, comme rappelé ci-avant, les CPAS ne pourront pas faire face seuls à ce phénomène grandissant et risquent à leur

tour d'atteindre leurs limites dans leurs possibilités d'intervenir qualitativement et suffisamment pour les familles qui n'y arrivent pas ou plus.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour discuter plus amplement de cette problématique et chercher des pistes de solution possibles.

Et nous vous remercions d'avance pour l'attention et les suites que vous réserverez à la présente.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de Wallonie



Michel COLSON et Jean SPINETTE
Coprésidents de la Fédération des CPAS Bruxellois